

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES du 12 septembre 2019

-----

L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacqy MANIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Jacqy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Guy DIZAMBOURG - David LECAT - Françoise ANCELIN - Christine BERTHE - Bernard LAVOINE - Marcelle DEFONTAINE - Daniel MASSON - Christine SANNIER - Françoise CAZIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Sandrine TETU (pouvoir à Christine BERTHE),  
Jacky CALIPPE (pouvoir à Jean-Pierre BOUDINELLE)  
Christian VERMEESCH (pouvoir à Jacqy MANIER)

-----  
**Date de la convocation à domicile : 6 septembre 2019**

**Date d'affichage du compte rendu : 19 septembre 2019**  
-----

## **ORDRE DU JOUR :**

### **I. Désignation du secrétaire de séance :**

Madame Françoise ANCELIN est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

### **II. Adoption du compte rendu de la séance du 20 juin 2019 :**

En l'absence de remarques, le compte rendu de la réunion du 20 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

### **III. Attribution du marché « Création d'un terrain multisports » :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé, lors du vote du budget 2019, la création d'une plateforme multisports dans l'enceinte du stade municipal et que les crédits ont été inscrits au budget. Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé par la collectivité, en consultation restreinte, sous la forme d'une procédure adaptée, le montant estimatif du marché dépassant le seuil de 25 000 euros pour chacun des 2 lots.

Le marché comprend 2 lots :

Lot 1 : Terrassement - aménagement d'une plate-forme et d'un accès piétons

Lot 2 : Terrain multisports (city stade) - fourniture et installation.

La consultation a été lancée le 29 juillet 2019 pour une remise des offres fixée au 5 septembre 2019 à 12h00.

Deux entreprises ont répondu au lot n° 1 : les entreprises COLAS et STPA, et une seule entreprise au lot n° 2.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 9 et 10 septembre 2019 pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Après présentation du rapport d'analyse des offres effectué par la CAO, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

Classement	Entreprise	Montant HT en €	Montant TTC en €
1	LOT 1 – Création plateforme et accès piétons <b>Ets STPA LHOTELLIER</b>	<b>23 874,25</b>	<b>28 649,10</b>
1	LOT 2 – Fourniture et installation du terrain multisports <b>Ets RENOV SPORTS</b>	<b>32 489,13</b>	<b>38 986,95</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Attribuent le lot 1 à l'entreprise STPA LHOTELLIER pour un montant de 23 874,25 € HT, soit 28 649,10 € TTC,**
- **Attribuent le lot 2 à l'entreprise RENOV'SPORT pour un montant de 32 489,13 € HT, soit 38 986,95 € TTC,**
- **Approuvent les clauses du marché définies ci-dessus à passer avec les prestataires désignés ci-dessus,**
- **Autorisent M. le Maire et/ou M. Jean-Pierre BOUDINELLE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, à signer toutes les pièces nécessaires constituant ce marché pour la mise en œuvre de ces prestations.**

Concernant le lot n° 2, il reste à choisir le revêtement de sol, à savoir la résine ou le gazon synthétique. La CAO a opté pour la résine en considérant les avantages qu'offre cette surface :

- durée de vie 2 fois plus importante que le gazon synthétique, soit 15 à 20 ans,
- des retouches peuvent être effectuées sur les parties abîmées, à contrario, pas de retouche possible sur un gazon synthétique et son remplacement coûte env. 10 000 €,
- le marquage au sol est possible pour matérialiser les terrains de basket, hand, foot..., pas de marquage possible sur du gazon synthétique.

Le seul inconvénient est que la pose d'une résine ne peut être effectuée qu'au printemps, alors qu'un gazon synthétique peut être posé à toute période de l'année, indépendamment des conditions climatiques.

Vu l'exposé de M. le Maire, les membres du Conseil optent à l'unanimité pour une surface en résine, le sol sera rouge et vert, la structure jaune et gris foncé.

Sont supprimés du devis les 2 assis debout pour 660 € HT, la corbeille pour 435 € HT, remplacés par 4 buts brésiliens positionnés dans le sens de la longueur, ce qui fera l'objet d'un avenant au marché d'une valeur de 930 € HT.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de 30 % a été accordée par l'Etat au titre de la DETR 2019 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour aider à la réalisation de ce projet.

#### **IV. Acquisition de locaux techniques :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil municipal du 20 juin 2019, un accord lui a été donné pour faire une offre de prix comprise entre 115 000 et 130 000 € en vue d'acquérir les bâtiments des Ets Bailleul sis à Saint-Mard, 34 rue Pasteur, l'ensemble étant à vendre 140 000 €.

M. le Maire précise avoir adressé le 26 juin 2019 une proposition d'achat à hauteur de 115 000 € au mandataire judiciaire, laquelle a été acceptée par le juge du tribunal de commerce d'Amiens en date du 21 août 2019.

M. le Maire indique avoir reçu le 12 septembre 2019 un courrier de Maître Raphaël BONIN, notaire à Ault, lui confirmant la vente de ce bien immobilier au profit de la commune.

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide, à l'unanimité,**

- **d'autoriser M. le Maire à procéder à cette acquisition et à signer l'acte notarié concernant ce bien immobilier au prix de 115 000 €, majoré des frais de notaire.**
- **de donner à M. le Maire tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de cette acquisition.**

**V. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :**

- Droit de préemption non exercé relatif à la vente d'un bien immobilier,
- Acquisition de 2 armoires froides pour la salle polyvalente pour 2 577,60 € TTC et de jardinières pour 3 338,40 € TTC,
- Règlement de diverses factures :
  - Les travaux de réfection des trottoirs, rue la Mahonnière : 2 352 €
  - Le nettoyage de la statue de la Vierge : 1 026 €,
  - La location de structures de jeux gonflables pour le 14 juillet : 1 402,20 € TTC.

**VI. Divers :**

- **Les membres du Conseil donnent leur accord unanime pour :**

- Le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association « 4'ELLES TROPHY ASSOCIATION » : il s'agit d'aider une jeune étudiante valinoise à participer au raid humanitaire « le 4L Trophy », rallye qui a pour but d'aider les enfants du désert marocain en leur apportant des fournitures scolaires. Le budget prévisionnel de l'opération est de 8 640 €.

- La validation d'un emprunt de 130 000 € auprès du Crédit Agricole pour l'acquisition des bâtiments des Ets Bailleul (point 4 de cette séance) comme suit :

- Montant du contrat de prêt : 130 000 €
- Durée du prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financement de l'acquisition des locaux des Ets Bailleul, frais de notaire + divers travaux de mise aux normes
- Taux d'intérêt fixe : 1,04 %
- Périodicité de remboursement annuelle
- Base de calcul : 30 jours/360
- Commission et frais de dossier : 0,15 % du montant accordé, soit 195 €

L'autorisation est donnée à M. le Maire de signer tous les documents relatifs au contrat de prêt.

- L'adoption de la décision modificative de budget n° 2 ci-dessous :

Afin de mener à terme l'acquisition des bâtiments des Ets Bailleul, Il est nécessaire de prévoir une décision modificative de budget afin de basculer pour 130 000 euros les crédits ouverts en dépenses (2151) et recettes (1641) de l'opération 105 (voirie/enfouissement réseaux) vers l'opération 112 (ateliers communaux) respectivement en 2115 et 1641.

**SECTION INVESTISSEMENT / OPERATION 105 / VOIRIE**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
2151-réseaux de voirie	- 130 000	1641-emprunts en euros	- 130 000
<b>TOTAL</b>	<b>- 130 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 130 000</b>

**SECTION INVESTISSEMENT / OPERATION 112 / ATELIERS COMMUNAUX**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
2115-terrains bâtis	+ 130 000	1641-emprunts en euros	+ 130 000
<b>TOTAL</b>	<b>+ 130 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 130 000</b>

- L'approbation de la modification des statuts de la FDE 80 (Fédération Départementale d'Energie de la Somme) dont M. le Maire donne lecture et qui prévoit la révision du périmètre des secteurs intercommunaux, la création de nouvelles compétences optionnelles, une mise à jour avec les évolutions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la possibilité aux intercommunalités à fiscalité propre d'adhérer à la fédération.

- Le maintien de la taxe d'aménagement au taux de 1,5 %.

- **M. le Maire informe l'assemblée :**

- Du coût de l'assurance de la désherbeuse et de la tondeuse autoportée respectivement de 349,82 € et 171,66 €.

- Du coût d'un devis pour la mise en place d'un contrat de dératisation sur le territoire de la commune, actuellement à l'étude, un certain nombre d'administrés se plaignant d'une prolifération de rats : 2 880 € TTC/an avec un surcoût de 720 € TTC la 1<sup>ère</sup> année pour 2 passages/an. Un autre devis comparatif a été sollicité.
- Concernant le lotissement, sur 15 lots proposés à la vente, 6 lots sont actuellement réservés, les promesses de vente ayant été signées chez le notaire.
- L'ADAPEI 80 (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) lance son opération « brioches » du 7 au 13 octobre 2019.

**X Droit d'initiative :**

M. Bernard LAVOINE indique, d'une part, que les caniveaux vont être à nettoyer à nouveau avant l'hiver et, d'autre part, que Madame Obry est venue lui signaler qu'un poteau en ciment de sa clôture avait été cassé pendant les travaux au lotissement et demande à ce que la commune fasse le nécessaire pour le remplacer. M. Le Maire confirme qu'effectivement un poteau a bien été endommagé pendant les travaux et qu'il est d'accord pour qu'il soit remplacé, M. Lavoine se proposant d'effectuer les travaux.

M. Guy DIZAMBOURG signale qu'il y a des chardons et des orties dans le jardin à côté de l'aire de jeu.

M. Jean-Pierre BOUDINELLE informe les membres de l'assemblée que les travaux d'assainissement de la 1<sup>ère</sup> tranche reprendront mi-novembre pour se terminer fin mars 2020.

--- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00. ---

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		LAVOINE Bernard	
BOUDINELLE Jean-Pierre		DEFONTAINE Marcelle	
DIZAMBOURG Guy		MASSON Daniel	
LECAT David		SANNIER Christine	
ANCELIN Françoise		CAZIER Françoise	
BERTHE Christine			